

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-123**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 20
 votants : 24

OBJET :

Aménagement d'un bâtiment existant en boulangerie à Ladignac-le-Long

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY et M. Alain BLONDY.

Monique PLAZZI donne pouvoir à François BOISSERIE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Francis CUBERTAFON
Annie ARNAUD donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Alain BLONDY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETARE : Stéphanie TOESCA

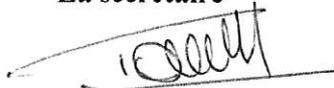
Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;
Considérant que dans le but de maintenir la dernière boulangerie de la commune, la Communauté de Communes prévoit de réhabiliter un ancien local commercial ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'engagement de l'opération d'aménagement d'un bâtiment existant en boulangerie à Ladignac-le-Long ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-après :

Aménagement d'un bâtiment existant en Boulangerie à Ladignac-le-Long				
Dépenses (en euros H.T.)		Recettes (en euros H.T.)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Travaux et maîtrise d'œuvre	310 000 €	Etat (DETR)	93 000 €	30,00 %
		CD 87 (CDDI)	30 000 €	9,70 %
		CR NA	62 000 €	20,00 %
		Sous-total :	185 000 €	59,70 %
		Autofinancement :	125 000 €	40,30 %
TOTAL :	310 000 €	TOTAL :	310 000 €	100,00 %

La secrétaire



Stéphanie TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.